

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-308/SG/FP constatant l'avancement d'échelon d'un commis des Services administratifs et Financiers du cadre territorial de l'administration générale.

n° 72-308/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
26 février 1972

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1972

Date du numéro
10 mars 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est constaté, pour compter du 1er juillet 1971, le passage au 3e échelon dans le grade de commis des services administratifs et financiers de 2e classe du cadre territorial de l'administration générale, de M. Ahmed Elmi Robleh, commis de 2e classe, 2e échelon, en service aux Finances (Ministère des Finances) [ancienneté épuisée].